

## **Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels**

### **Suppression des communications papier en faveur de l'utilisation exclusive des moyens de communications électroniques**

1. Conformément aux directives des autorités sanitaires visant à enrayer la propagation du Covid-19, et afin de protéger les intérêts des utilisateurs à un moment où un nombre accru de services postaux sont suspendus dans le monde, le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) informe les utilisateurs du système de La Haye qu'il ne transmet plus de communications papier par la voie postale. Jusqu'à nouvel avis, le Bureau international enverra dorénavant au destinataire visé par une communication un message électronique lui permettant de télécharger cette communication grâce à un dispositif de téléchargement sécurisé.
2. L'adresse électronique qui sera utilisée par le Bureau international de l'OMPI à cette fin est l'adresse de "contact" indiquée dans la demande internationale concernée, ou une adresse électronique fournie ultérieurement en cas de changement de titulaire ou de mandataire ou une adresse communiquée par d'autres moyens.
3. Les utilisateurs souhaitant déposer des demandes internationales ou envoyer d'autres demandes ou communications au Bureau international de l'OMPI sont priés de continuer d'utiliser les outils électroniques prévus à cet effet, qui sont disponibles sur la page Web du système de La Haye, à savoir [eHague](#), [eRenewal](#), [ePay](#) et [Contact Hague](#).

Le 30 mars 2020